

Conforme au décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 pris en application de l'article 5 de loi n°89-462 du 6 juillet 1989  
Tarifs en vigueur au 01/01/2022

Honoraires de location - Part locataire et propriétaire – Baux d'habitation		
SUPERFICIE DES LOGEMENTS	HONORAIRES LOI ALUR	FORFAIT REGIE DUPRONT *
De 0 m <sup>2</sup> à 50 m <sup>2</sup>	Entre 0 € et 550 €	- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8.00 €/m <sup>2</sup> - Etat des lieux entrant : 3.00 €/m <sup>2</sup>
De 51 m <sup>2</sup> à 70 m <sup>2</sup>	Entre 561 € et 770 €	Forfait de 550 € TTC
De 71 m <sup>2</sup> à 90 m <sup>2</sup>	Entre 781 € et 990 €	Forfait de 650 € TTC
Supérieur à 91 m <sup>2</sup>	A partir de 1001 €	Forfait de 750 € TTC
Honoraires de location - Part locataire et propriétaire – Autres baux		
/	/	Un mois de loyer charges et taxes comprises

\*Il comprend la visite, constitution du dossier, rédaction du bail et l'état des lieux entrant.

**Taux de gestion à la charge du propriétaire 6.00 % HT soit 7,20 % TTC.**

Rémunération au forfait pour les prestations variables non incluses dans le forfait à la charge du propriétaire			
Prestations	HT	TVA**	TTC
Aide à la déclaration	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Remise du dossier à l'huissier/assurance + suivi	100.00 €	20.00 €	120.00 €
Frais de copies à l'unité	0.23 €	0.05 €	0.28 €
Frais de copies recto/verso à l'unité	0.30 €	0.06 €	0.36 €
Frais administratifs/Lot	10.42 €	2.08 €	12.50 €
Assurance Loyers Impayés avec ou sans vacances locatives	/	/	2.60% à 4.50%
Gestion Assurance Loyers Impayés / quittancement	/	/	0.40%
Assurance Protection Juridique (Prix incluant 15.00 Euros de frais de gestion)	/	/	84 à 120 €***
Assurance Propriétaire Non Occupant (Prix incluant 15.00 Euros de frais de gestion)	/	/	62 à 207 €***
Vacation pendant heures ouvrables****	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Vacation Représentation à l'Assemblée Générale ou tout autre organisme	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Déclaration de sinistre	25.00 €	5.00 €	30.00 €
Suivi dossier sinistre (Vacation par heure****)	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Renouvellement bail commercial : Loyer inférieur à 6000 Euros annuel CC et TTC (Forfait)	250.00 €	50.00 €	300.00 €
Renouvellement bail commercial : Loyer supérieur à 6000 Euros annuel CC et TTC	4.17 %	0.83 %	5.00 %
Rémunération au forfait pour les prestations variables à la charge du locataire			
Avenant au bail	58.33 €	11.67 €	70.00 €

\*\*Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur, le montant TTC évoluera en fonction du taux de TVA

\*\*\* Selon type de bien (Garage, Appartement, local) \*\*\*\* Heures ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi sur RDV

Les honoraires définis ci-dessus sont susceptibles d'être révisés chaque année.

